



COMMUNE DE GLIERES VAL DE BORNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (compte administratif précédemment) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site <http://www.mairie-glieresvaldeborne.fr>

Le compte financier unique est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité. Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte financier unique 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal le 02 avril 2024. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique de la commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, coupes de bois, concessions cimetièrre, occupations du domaine public, taxes de pâturage...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et autres participations, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2023 ont été de 2 464 502,70 € soit une baisse d'environ 5,8 % par rapport à 2022 : moins de recettes de coupes de bois (- 95 %), moins de produits liés aux concessions de cimetièrre (- 62 %), moins de recettes au camping (- 16 %).

Les droits de mutation ont diminué de 2,95 % (moins de biens immobiliers vendus).

En revanche, la fiscalité locale augmente de 8,75 % (hausse des bases des taxes de 7,1 % et augmentation du produit de la taxe électricité + 29 %).

Les dotations et participation augmentent de 3,99 % et les autres produits de gestion courante de 2,53 %, quant aux produits financiers ils baissent de 50,82 % (remboursement des intérêts d'emprunt transféré à la CCFG), les produits spécifiques de 25,86 % (produits des cessions).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats des matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les différentes charges scolaires, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2023 sont de 1 666 827,47 €, elles diminuent de 5,7 % par rapport à 2022 avec une baisse de près de 16 % des dépenses courantes (combustibles - 24 %, fournitures d'entretien - 33 %, locations mobilières - 38 %, contrats - 55 %, transport personnes - 50 %...).

Les charges de personnel ont représenté en 2023 451 687,81 € des dépenses de fonctionnement de la commune, soit une augmentation de 2,48 % par rapport à 2022 (augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet et salaires des agents recenseurs).

Les autres charges de gestion courante augmentent de 6,20 % (subventions autres groupements + 320 % avec un règlement de fin de travaux de la RET), les charges financières de 6,20 % à cause des prêts à taux révisable.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement en 2023

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	672 158,69 €	Recettes des services	74 910,02 €
Dépenses de personnel	451 687,81 €	DMTO	129 341,00 €
Autres dépenses de gestion courante	202 935,33 €	Impôts et taxes	891 049,02 €
Atténuation des produits	268 100,25 €	Dotations et participations	697 247,11 €
Charges financières	67 519,04 €	Autres produits de gestion courante	131 787,61 €
Charges exceptionnelles	301,82 €	Atténuation des charges	4 615,74 €
Dotations aux provisions	3 124,53 €	Produits financiers	679,50 €
		Produits exceptionnels	534 872,70 €
Dépenses réelles	1 665 827,47 €	Recettes réelles	2 464 502,70 €
Opérations d'ordre entre sections	625 383,65 €		
Total général	2 291 211,12 €	Total général	2 464 502,70 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement retenus. Il peut également avoir des recettes exceptionnelles comme la vente d'un bien ou l'emprunt.

b) *Vue d'ensemble de la section d'investissement en 2023*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement des emprunts	176 470,50 €	Dotations, fonds divers réserve	125 764,09 €
Immobilisations incorporelles	108 845,15 €	Cautions	420,00 €
Immobilisations corporelles	1 542 225,46 €	Subventions	291 711,93 €
Subventions d'équipements versées	29 964,02 €	Autres recettes	15 054,70 €
Dépenses réelles	1 861 465,13 €	Recettes réelles	432 950,72 €
		Opérations d'ordre entre sections	625 383,65 €
Total général	1 861 465,13 €	Total général	1 058 334,37 €

L'ensemble des subventions n'ayant pas été perçu en 2023, il est prévu de reporter en 2024 en recettes d'investissement 412 479,00 € qui correspondent aux restes à réaliser recettes.

c) *Les principales réalisations de l'année 2023 :*

- Poursuite de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme de Petit-Bornand et Entremont pour l'élaboration du PLU de Glières-val-de-Borne ;
- Poursuite de la sécurisation de la Route Départementale n° 12 ;
- Acquisition de terrains au centre du village de Petit-Bornand ;
- Aménagement du Pré aux Dones au village d'Entremont ;
- Réhabilitation de la Maison de la Place à Entremont en centre culturel ;
- Mise en place de la vidéo protection aux entrées de village ;
- Finalisation de l'espace VTT avec l'aménagement d'un espace jeux ;
- Etudes sur la réhabilitation des maisons Pédat et Cavoïn ;
- Etudes sur la faisabilité d'une grenette au centre-bourg de Petit-Bornand.

III. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

a) *Données récapitulatives :*

Dépenses totales : 4 152 676,25 €

Recettes totales : 3 522 837,07 €

b) *Principaux ratios :*

1859 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 896,08 €

Produit des impositions directes/population : 479,32 €

Recettes réelles de fonctionnement/population : 1325,72 €

Dépenses d'équipement d'investissement/population : 829,60 €

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 27,1 %

c) *Etat de la dette :*

En cours de la dette au 31 décembre 2023 : 1 593 315,27 €

En cours de la dette/population : 857,08 €

Le capital restant dû le plus élevé concerne l'emprunt effectué pour la création du Groupe Scolaire Guillaume Fichet (restant dû au 31.12.2023 : 722 043,08 €).

Fait à Glières-val-de-Borne, le 02 avril 2024.

Le Maire,



Christophe FOURNIER.